

FAIT DIVERS

LE CORBEAU D'ENCHANET

Les Archivistes du Cantal, en cataloguant les rapports d'experts du tribunal de Mauriac, ont trouvé des documents du début du XXe siècle⁷¹ qui n'ont pas manqué de les faire sourire : il s'agit de lettres anonymes, parfaitement délirantes et pleines de haine à l'égard des destinataires, notables pleaudiens, qui avaient déposé plainte et obtenu jugement.

Le processus, parfaitement rodé, était toujours le même : l'auteur du courrier, s'en prenant au mari de la famille considérée, en stigmatisait la folie, la rendant responsable de l'inconduite de son épouse et l'informait du dévergondage supposé de celle-ci, alors même qu'il paraissait épargner la femme qu'il semblait par ailleurs convoiter. Le corbeau dans le cas qui nous occupe, se vantait de surveiller le mari jour et nuit, lui demandait de disparaître dans un délai de deux mois, sinon le menaçait du poison ou du fusil. Il enjoignait à l'épouse, institutrice de son état, de demander sa mutation. Bref, il ne voyait, dans son délire maniaque, que stupre et fornication et multipliait injures et menaces. Le courrier en question, parti d'Enchanet le 1^{er} août 1908, était adressé à un certain *Antoine C. fils, en vacances à Pleaux*. On y reconnaîtra le fils⁷² du notaire d'alors, François-Xavier Calvinhac, maire de Pleaux (1879-1893), conseiller général puis juge de paix, et père de Xavier Calvinhac, poète local bien connu.

Cette lettre fut rapprochée d'une autre encore plus injurieuse, reçue deux ans plus tôt par une autre famille de rentiers pleaudiens aisés et la justice décida de faire expertiser les écritures. On mandata à cette fin Anthème Colas, chevalier de la légion d'honneur, officier d'académie, résidant curieusement dans le quartier de Bab-El-Oued à Alger ... Pourquoi si loin ? Quoi qu'il en soit, l'expert accomplit son office, à l'aide de papier calque, à une époque encore très éloignée des tests ADN, et confondit l'auteur par l'inclinaison (*ductus*) de son écriture et « mille détails signalétiques » mais « en faisant abstraction de la forme des lettres » jugée non essentielle ... ce qui pose la question du caractère scientifique d'une telle analyse !

Les Archives citent le nom du coupable⁷³ qu'un hasard nous a fait retrouver dans un registre d'état civil : il s'agit d'un marchand de vin, originaire d'Espalion, qui avait épousé en 1900 une demoiselle Lebehote, elle-même native de Boulogne-sur Mer et résidait alors à Pleaux. Les destinataires des lettres, négociants ou voyageurs de commerce comme Antoine C., avaient sans doute des différends commerciaux avec le corbeau à l'esprit passablement tordu. Il s'agit donc pour moi d'une banale affaire de concurrence plutôt que de mœurs, et quoiqu'il en soit, l'honneur des Pleaudiens est sauf !

Nicole Sevestre

⁷¹ Cote 5 NUM 61.

⁷² Marié à l'institutrice d'Enchanet.

⁷³ Un certain Chayaux.